



## Exigences de publication en matière de Fonds Propres

(Circ.-Finma 2008/22 du 20.11.2008)

La pondération des diverses positions en vue de déterminer les fonds propres nécessaires au titre des risques de crédit, des risques sans contreparties et des risques de marché est effectuée selon l'approche standard suisse. Pour les risques opérationnels, la Banque détermine les fonds propres nécessaires selon l'approche de l'indicateur de base.

<b>Présentation des fonds propres pouvant être pris en compte</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>CHF 000</b>		
Fonds propres de base bruts (tier 1)	<b>266'096</b>	<b>258'600</b>
dont intérêts minoritaires	0	0
dont instruments "novateurs"	0	0
Eléments à porter en déduction	<b>-100'397</b>	<b>-100'397</b>
Fonds propres de base pouvant être pris en compte (tier 1)	<b>165'699</b>	<b>158'203</b>
Fonds propres complémentaires et supplémentaires (tier 2)	0	0
Autres déductions	0	0
<b>Fonds propres pouvant être pris en compte</b>	<b>165'699</b>	<b>158'203</b>

<b>Présentation des fonds propres requis</b>	<b>31.12.2012</b>	<b>31.12.2011</b>
<b>CHF 000</b>		
Risques de crédit	<b>44'896</b>	<b>66'174</b>
dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque	0	0
Risques non liés à des contreparties	<b>25'281</b>	<b>25'265</b>
Risques de marché	<b>6'942</b>	<b>1'954</b>
dont sur instruments de taux d'intérêts	1'465	450
dont sur titres de participation	0	0
dont sur devises et métaux précieux	1'016	1'075
dont sur matières premières	4'461	429
Risques opérationnels	<b>8'498</b>	<b>9'709</b>
Correctifs de valeurs et provisions générales	<b>-220</b>	<b>-181</b>
<b>Total</b>	<b>85'397</b>	<b>102'921</b>

<b>Rapport entre les fonds propres pris en compte et les fonds propres requis selon le droit suisse</b>	<b>1.940</b>	<b>1.537</b>
---	--------------	--------------